

LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Un ensemble de simulateurs de conduite important.
- Une formation pratique sur chantiers réels.
- Un atelier de mécanique forestière équipé.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- La validation du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES R390 – grue auxiliaire)
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

Restauration et hébergement : possibilité d'accès au restaurant scolaire, chambre à l'Ecole Forestière de Meymac ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature :
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA MEYMAC
DE HAUTE-CORREZE NEUVIC



CFPPA de Haute-Corrèze
Site de Meymac
Rue de l'Ecole Forestière
19250 MEYMAC
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA de Haute-Corrèze
Site de Neuvic
Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
05.55.95.40.01
formation.neuvic@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

CFPPA MEYMAC
DE HAUTE-CORREZE NEUVIC

**BREVET
PROFESSIONNEL**

Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP37562
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1^{er} août 2023



Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de salariés spécialisés dans la conduite de porteurs, de mini-pelle ou de débusqueurs.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- ▶ S'approprier le cahier des charges des travaux à effectuer.
- ▶ Abattre et façonner les arbres en sécurité.
- ▶ Réaliser le tri des produits dans le respect du cahier des charges.
- ▶ Réaliser la maintenance quotidienne du matériel en sécurité.
- ▶ Établir un diagnostic de panne, le formuler et procéder à la réparation.
- ▶ Identifier les itinéraires de débardage jusqu'à la place de dépôt.
- ▶ Piloter les engins forestiers en sécurité en s'adaptant aux contraintes environnementale, climatique et de relief.
- ▶ Apprécier une situation délicate et agir en fonction.
- ▶ Rendre compte des travaux effectués.





CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Travaux forestiers et sylvicoles mécanisés (90%)
- ▶ Travaux de bûcheronnage manuel (10%)
- ▶ Reconnaissance et appréciation d'un peuplement
- ▶ Gestion économique et organisation de chantiers
- ▶ Entretien mécanique et hydraulique des machines
- ▶ Utilisation des technologies informatiques embarquées
- ▶ Application des réglementations en matière d'hygiène, de sécurité au travail et du respect de l'environnement



MODALITÉS DE FORMATION

Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

Formation professionnelle continue

En alternance - 70 % en entreprise et mise en situation professionnelle / 30 % en centre

Durée

Formation complète : 1780 heures en centre de formation et en milieu professionnel.
Réduction de parcours possible.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain
Sorties pédagogiques,
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise)
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences.
La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toute personne majeure disposant de bonnes aptitudes physiques ; permis de conduire souhaité.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. **Référent handicap** : marc.detrax@educagri.fr

Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC
- fournir un certificat médical de non-contre-indication
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles)
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test)
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 10 200 €

Coût pour le bénéficiaire : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), ainsi que pour les personnes éligibles aux contrats de formation continue financés par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Frais pédagogiques spécifiques : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

En savoir plus :



APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- ▶ Conducteur.trice d'engins forestiers
- ▶ Mécanicien.ne d'engins forestiers

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac

- ▶ CS arboriste élagueur
- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- ▶ BTS GF par apprentissage/contrat de professionnalisation
- ▶ Formations courtes professionnalisantes